

# Appel à projets « Sciences & Société en Pays de la Loire » 2023-2024

## Multithématiques : eau, handicap

### Préambule : favoriser le dialogue sciences-société

Le dialogue entre sciences et société a pour objectifs le partage des savoirs, le développement de l'esprit critique et l'émancipation éclairée des citoyennes et des citoyens. En cela, il est un élément essentiel de toute société démocratique. C'est pourquoi la Région a décidé d'inscrire cet enjeu majeur dans une stratégie.

La stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société (2023-2028) comporte trois fils rouges ; l'esprit critique, l'égalité entre les femmes et les hommes et la transition écologique, et porte trois grandes ambitions :

1. Les jeunes ligériens : acteurs de la science
2. Les Pays de la Loire : un territoire de sciences
3. Face aux transitions : la science pour et par les ligériens

Dans le cadre du déploiement de cette stratégie, le présent appel à projets (AAP) contribue plus particulièrement à répondre aux objectifs suivants :

- Proposer une offre de culture scientifique dans tous les territoires, en particulier les territoires éloignés des pôles culturels ;
- Renforcer les relations entre les scientifiques et les décideurs publics et privés, en ciblant spécifiquement ces publics lorsque c'est pertinent ;
- Informer les ligériens (le grand public) sur les transitions, en redonnant à la science une voix dans les débats de société ;

Toutes les formes innovantes de médiation sont bienvenues, prioritairement celles qui permettent de sensibiliser les élus et décideurs et d'impliquer davantage les citoyens. Sont attendus des projets s'inscrivant moins dans une posture de vulgarisation scientifique que de médiation *à savoir la création de temps, de lieux et de conditions permettant à des personnes et parties prenantes qui n'auraient pas l'occasion de le faire autrement de se rencontrer, de débattre et d'échanger (Gillet, 1995).*

Les ressources diffusées doivent être libres de droit ou acquises et utilisées dans un cadre légal. Dans le cas d'outils numériques, permettant par exemple de faire face à des épisodes de crise sanitaire, mais aussi de lever les obstacles géographiques, le porteur devra mentionner les conditions d'appropriation par les publics et par les intervenants et animateurs éventuels.

Les porteurs de projets sont vivement invités à collaborer avec les professionnels, les acteurs de la recherche et de l'innovation, dans les secteurs concernés par les thématiques de l'AAP.

### Les thématiques de l'AAP 2023

#### 1. L'eau

*« A l'échelle cosmique, l'eau liquide est plus rare que l'or. Pour la vie, elle est infiniment plus précieuse. »  
Hubert Reeves, astrophysicien*

L'eau, indispensable à la vie, est devenue une ressource rare, et un enjeu majeur aujourd'hui. Les répercussions des activités humaines et du dérèglement climatique sur le cycle de l'eau n'épargnent pas les Pays de la Loire. Seulement 11% des cours d'eau ligériens sont en bon état écologique, et les experts estiment qu'à l'horizon 2050, le débit des cours d'eau pourrait diminuer de 30% sur notre territoire.

Dans ce contexte, la Région a adopté en 2023 un [plan d'actions « Protégeons notre eau »](#), doté de deux volets ; l'un qualitatif, relatif à l'eau potable, et l'autre quantitatif « Pour une gestion durable et responsable de la ressource en eau ». Le premier volet prévoit des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau, en protégeant les zones de captages prioritaires, via la réduction de l'usage des produits phytosanitaires notamment. Le deuxième volet a pour objectif de diminuer la consommation de l'eau en Pays de la Loire de 10% d'ici 2030. Ces objectifs impliquent une prise de conscience collective et une mobilisation de tous.

Aussi, le présent appel vise à financer des projets favorisant le dialogue entre sciences et société, sur la thématique de l'eau, qu'elle soit superficielle, souterraine ou littorale. Les projets déposés doivent permettre de :

- Favoriser la compréhension, par le grand public, des enjeux liés au cycle de l'eau, à sa gestion, à ses usages, dans un contexte de changement climatique, à l'échelle globale mais également à l'échelle du territoire ligérien.
- Faire connaître au grand public les recherches et les innovations en cours ou existantes, en particulier en région, pour améliorer la gestion de l'eau, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif en lien avec les écosystèmes naturels.
- Permettre le dialogue entre scientifiques, décideurs et citoyens sur cette thématique de l'eau et les problématiques actuelles liées à sa gestion.

## **2. Le handicap**

Le handicap, léger ou lourd, touche une personne sur six dans l'Union européenne, soit environ 87 millions de personnes. 85% des personnes handicapées le deviennent au cours de leur vie. 50 % des actifs seront un jour touchés par une situation de handicap, quel qu'il soit : sensoriel, moteur, psychique, cognitif, maladies invalidantes. La Région des Pays de la Loire est engagée en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses différents champs de compétence.

Le Conseil régional a adopté en 2022 un « [Engagement handicap](#) » décliné en sept enjeux : (1) l'inclusion des jeunes, et en particulier des lycéens ; (2) l'emploi ; (3) la mobilité ; (4) une offre culturelle plus accessible ; (5) un tourisme plus inclusif ; (6) la mobilisation des territoires ; (7) l'exemplarité de la région en termes d'accessibilité.

Le handicap, quelle que soit sa forme, porte de nombreux enjeux de recherche ; en santé bien sûr, mais également en économie, en droit, en sociologie, en géographie...

Ces enjeux de recherche se déclinent dans des thématiques diverses, telles que l'inclusion (scolaire, dans la formation, dans l'emploi...), les technologies innovantes cherchant à compenser le handicap physique et/ou sensoriel, l'évolution des normes d'accessibilité, le repérage précoce et la prévention de certains handicaps, le rôle des aidants...

Aussi, le présent appel à projets vise à financer des projets favorisant le dialogue entre sciences et société, sur la thématique du handicap. Les projets déposés doivent permettre de :

- Favoriser la compréhension, par le grand public, des problématiques liées au handicap (accessibilité, inclusion, autodétermination et participation citoyenne...).

- Faire connaître au grand public les recherches et les innovations en cours ou existantes, en particulier en région, sur le handicap.
- Inciter les échanges entre scientifiques et décideurs publics et privés, sur les enjeux liés au handicap.

### A qui s'adresse cet appel à projets ?

Tout type de structure développant des activités en faveur du dialogue science-société.

### Conditions d'éligibilité

- Le projet est déployé en Pays de la Loire et/ou démontre un impact sur le territoire ligérien.
- Les actions proposées s'inscrivent dans le contexte de la stratégie régionale pour le dialogue sciences-société [[lien](#)].
- Le projet implique plusieurs partenaires, dans les champs du dialogue sciences-société, de la recherche, de l'innovation, dont au moins un doit être basé en Pays de la Loire.
- Les actions proposées ne doivent pas donner lieu à profit.

### Critères de sélection des projets

1. Pertinence au regard de la stratégie régionale sciences-société, du plan régional « Protégeons notre eau » et/ou de l'Engagement régional sur le handicap ;
2. Qualité du projet et capacité du porteur à bien mener son projet (clarté des objectifs et pertinence des actions proposées, calendrier de mise en œuvre du projet, implication d'un référent scientifique). Le projet doit être opérationnel dès sa mise en œuvre ;
3. Complétude et équilibre du partenariat proposé, impliquant des partenariats dans les champs du dialogue sciences-société, de la recherche, de l'innovation, de l'environnement, du handicap, de l'emploi... Les partenariats doivent être opérationnels et conventionnés au moment du dépôt du projet, et le rôle de chacun des partenaires doit être clairement défini ;
4. Identification des besoins et impact attendu sur les publics cibles, les territoires. Les publics et territoires cibles doivent avoir été identifiés de manière précise préalablement au dépôt du projet.
5. Caractère innovant, original du projet (positionnement par rapport à l'existant) ;
6. Qualité et originalité des livrables proposés, outils et modalités de la diffusion envisagée ;
7. Evaluation du projet prévue en amont, présence d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
8. Conditions de transférabilité / pérennisation de la démarche (dont modèle économique).

### Procédure de sélection des projets

- Instruction par les services de la Région ;
- La Région se réserve le droit de faire appel à des avis extérieurs des professionnels du dialogue sciences-société, et/ou de professionnels du secteur de l'eau et/ou de professionnels dans le domaine du handicap ;
- Les porteurs de projet pourraient être amenés à présenter les projets devant un comité de pilotage.

## Calendrier indicatif

Lancement de l'appel à projets Sciences et Société	Novembre / Décembre 2023
Les dossiers complets pourront être déposés sur le portail des aides	Du 1 <sup>er</sup> février au 13 mai 2024
Instruction et décision de la Commission Permanente	Commission Permanente de septembre ou novembre 2024  <i>Le calendrier des projets devra tenir compte de cette échéance.</i>

## Modalités de soutien de la Région Pays de la Loire

**Taux d'intervention régional** : maximum 80% du coût total éligible du projet. Les cofinancements (fonds propres de la structure, Etat, autres collectivités, fondations...) fléchés sur ce projet ou les engagements de principe doivent être précisés dans le plan de financement.

**Montant du soutien régional** : plafonné à 30 000 €. En cas de projet **d'envergure exceptionnelle** (projet multi partenarial, couverture géographique étendue, impact fort en termes de publics touchés...), ce plafond est susceptible d'être dépassé. Le plan de financement devra être précis et argumenté.

NB : En cas de projet relevant de l'activité économique, les aides seront attribuées dans les conditions et limites des taux d'aides maximum prévus par le ou les règlements ou régime d'aide applicables au projet. Les règlements et régimes d'aides en visa sont mentionnés à titre indicatif et non exhaustif, la réglementation pouvant évoluer en la matière.

**Durée maximale des projets** : 18 mois

### Dépenses éligibles sur la subvention régionale :

- Temps et frais de personnels hors fonctionnaires (rémunération, frais de déplacements).
- Frais de fonctionnement (achats de consommables, frais d'études, d'analyses).
- Acquisition d'équipements, de petits matériels indispensables à la réalisation du projet.

### Sont considérés comme non éligibles :

- Les rémunérations des fonctionnaires.
- Les frais de structure et de gestion.
- Les frais de publication scientifique et de valorisation académique.

### Modalités de versement de la subvention :

La subvention est versée au bénéficiaire par la Région comme suit :

- une avance de 40% à la signature de la convention ;
- un seul acompte intermédiaire de 40%, dès lors que les dépenses sont réalisées à 60%, sur présentation d'un rapport d'activités à mi-parcours et d'un bilan financier intermédiaire en dépenses et en recettes de l'action financée.

- le solde sur présentation d'un rapport d'activités final, d'un bilan financier en dépenses et en recettes de l'action financée accompagné d'un état récapitulatif des dépenses acquittées.

## Communication

Le bénéficiaire et ses partenaires s'engagent *a minima* à mentionner le soutien financier de la Région sur l'ensemble des documents et publications officiels de communication relatifs à la subvention, notamment en faisant figurer le logo, et en respectant la charte graphique de la Région.

Les projets soutenus devront également faire l'objet d'une communication sur la plateforme régionale Echosciences (<https://www.echosciences-paysdelaloire.fr/>).

La Région pourra valoriser les projets sur son site internet ou via ses outils de communication.

## Suivi et évaluation

Le coordinateur du projet s'engage à fournir un **rapport d'activités à mi-parcours** du projet, dans lequel devront être renseignés les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) de suivi et d'évaluation proposés dans le dossier de candidature. Il pourrait être amené à présenter le projet en Bureau ou en Commission Sciences Société du CCRRDT.

Le **rapport final** du projet sera transmis à la Région dès la fin du projet par son coordinateur. Le rapport devra mentionner des indicateurs de mesure d'impact.

Les projets soutenus pourront faire l'objet d'une évaluation pour apprécier les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement. Cette évaluation ex-post sera pilotée et prise en charge par la Région des Pays de la Loire.

## NOTA

La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. La Région conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt régional du projet.